



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité

Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Limoges, le 20 SEP. 2017

Affaire suivie par G.Bertrand-Mapataud

Tél. 05 55 44 19 41

Mél : genevieve.bertrand-mapataud@haute-vienne.gouv.fr

Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 14 septembre 2017, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable à la demande de permis de construire n° 087 187 17 M0011 valant autorisation d'exploitation commerciale déposée en mairie de Saint Yrieix la Perche le 29 mai 2017 par la « SCI la BARRE », dont le siège social est situé 14 rue Léo Lagrange à Bellac, représentée par son gérant associé, Monsieur Eric LORBLANCHET, agissant en qualité de propriétaire immobilier et exploitant du projet, en vue de procéder à l'extension du magasin à l'enseigne « ECOGEM » situé 23 avenue du Général de Gaulle sur la commune de Saint Yrieix la Perche, pour porter sa surface de vente de 998 m² à 1979 m² soit une augmentation de 981 m² sur deux bâtiments :

- bâtiment 1, extension de la surface de vente de 531 m² dont 176 m² sous auvent
- bâtiment 2, extension de la surface de vente de 450 m² ;

Le texte intégral de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne et consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne »).

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT